

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-6-1

Séance du vendredi 27 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2008 ET 2009 CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212) - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE - DEGATS D'ORAGE (C215)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E 6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-6^{ème}/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008-Eau (C01),
- VU la délibération n°2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009-Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date des 05/02/2008, 22/09/2008, 11/05/2009, 01/07/2009 et 21/09/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE


- décide d'inscrire aux programmes 2008 et 2009 d'Assainissement, d'Alimentation en Eau Potable et de Dégâts d'Orage les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :

Programme 2008 : un montant de subventions de 6 530 € pour l'Assainissement et de 40 520 € pour l'Alimentation en Eau Potable,

Programme 2009 : un montant de subventions de 342 528 € pour l'Assainissement, de 7 200 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 10 318 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de 4 032 € pour les Dégâts d'Orage.

Les imputations sont les suivantes : Chapitre 204 - Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions